

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 60142 Numéro SIREN : 350 275 095 Nom ou dénomination : LE TEMPLE AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 12867

STÉPHANE DUVAIL
ET ASSOCIÉS
AUDIT

Stéphane DUVAIL

Expert-Comptable diplômé

Commissaire aux Comptes

Déposé au Greffe

le 31 AOUT 2020

sous le N°

RCS N°

12867
85B60142

GREFFE

COPIE SIGNÉE

S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES

Z.A. des Quatre Nations

7, rue Henri Farman

44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 OCTOBRE 2019**

7, boulevard de Touraine - CS 70232 - 49302 CHOLET Cedex

Tél. 02 41 62 13 70 - Fax 02 41 75 52 87

S.A.S. au capital de 20 000 euros - RCS Angers 487 516 668

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 21 487 516 668

Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers

www.cabinetduvail.com

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 OCTOBRE 2019	1
 BILAN	 5
	Verso
 COMPTE DE RÉSULTAT	 7
 ANNEXE	 9

STÉPHANE DUVAIL

ET ASSOCIÉS
AUDIT

Stéphane DUVAIL
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

Aux Associés
de la S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES
Z.A. des Quatre Nations
7, rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Messieurs,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES** relatifs à l'exercice clos le **31 octobre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président, le 6 février 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **S.A.S. LE TEMPLE AUTOMOBILES** à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 6 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 16 juillet 2020



Cabinet Stéphane DUVAIL & Associés AUDIT
Stéphane DUVAIL
Commissaire aux comptes

Le présent rapport comporte, annexe comprise, 28 pages

BILAN ACTIF

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

ACTIF	Valeurs au 31/10/19			Valeurs au 31/10/18
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	64 542	59 061	5 481	3 338
Fonds commercial (1)	55 644		55 644	55 644
Autres immobilisations incorporelles	138 000	111 660	26 340	35 540
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	196 358	187 576	8 783	7 857
Constructions	438 626	402 324	36 302	25 707
Installations tech., matériel et outillages industriels	231 143	190 048	41 094	25 646
Autres immobilisations corporelles	308 744	259 471	49 273	28 158
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 433 057	1 210 140	222 917	181 889
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 638		9 638	994
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 798 860	64 956	4 733 904	4 767 644
Avances et acomptes versés sur commandes	64 105		64 105	1 944
Créances				
Clients (3)	400 863		400 863	468 310
Clients douteux, litigieux (3)				259
Clients Factures à établir (3)	1 148		1 148	126 904
Personnel et comptes rattachés (3)				400
Créances fiscales et sociales (3)	113 536		113 536	57 353
Groupe et associés (3)	63 603		63 603	68 802
Débiteurs divers (3)	140 941		140 941	60 887
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	413 212		413 212	158 253
Charges constatées d'avance (3)	20 464		20 464	5 935
TOTAL (II)	6 026 369	64 956	5 961 413	5 717 685
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	7 459 426	1 275 096	6 184 330	5 899 573

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes
PASSIFValeurs
au 31/10/19Valeurs
au 31/10/18**CAPITAUX PROPRES****Capital** (dont versé : 450 000)

450 000

450 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport

265 548

265 548

Écarts de réévaluation**Écart d'équivalence****Réserves**

Réserve légale

45 000

45 000

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

6 246

6 246

Autres réserves

2 121 581

2 056 002

Report à nouveau**Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)**

317 420

345 580

SITUATION NETTE

3 205 796

3 168 375

Subventions d'investissement**Provisions réglementées****TOTAL (I)**

3 205 796

3 168 375

AUTRES FONDS PROPRES**Produit des émissions de titres participatifs****Avances conditionnées****TOTAL (I) Bis****PROVISIONS****Provisions pour risques****Provisions pour charges****TOTAL (II)****DETTES (I)****Emprunts obligataires convertibles****Autres emprunts obligataires****Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)**

229 706

588 005

Emprunts et dettes financières diverses (3)**Groupe et associés**

84 786

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

46 163

60 678

Fournisseurs

2 178 893

1 507 162

Fournisseurs, factures non parvenues

67 650

85 257

Dettes fiscales et sociales

333 394

452 153

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

9 552

1 800

Autres dettes

28 391

36 144

Instruments de trésorerie**Produits constatés d'avance****TOTAL (III)**

2 978 534

2 731 198

Écarts de conversion passif (IV)**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**

6 184 330

5 899 573

(1) Dont à plus d'un an

97 829

227 926

(1) Dont à moins d'un an

2 880 705

2 503 272

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

228 673

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

	Du 01/11/18 Au 31/10/19	Du 01/11/17 Au 31/10/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	26 924 269	27 053 271	-129 002	-0,48
<i>dont à l'exportation : 507 633</i>				
Production vendue (biens et services)	606 435	655 756	-49 321	-7,52
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	27 530 704	27 709 028	-178 323	-0,64
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	130 092	99 981	30 112	30,12
Autres produits	336 203	345 114	-8 910	-2,58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 997 000	28 154 122	-157 122	-0,56
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	24 160 910	23 663 126	497 784	2,10
Variation de stocks	56 099	682 292	-626 193	-91,78
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks	-8 644	1 984	-10 628	-535,72
Autres achats et charges externes	1 624 056	1 555 595	68 461	4,40
Impôts, taxes et versements assimilés	65 957	62 328	3 629	5,82
Salaires et traitements	871 249	762 341	108 908	14,29
Charges sociales	366 680	314 995	51 685	16,41
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	65 789	69 770	-3 981	-5,71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	64 956	87 315	-22 359	-25,61
Dotations aux provisions				
Autres charges	354 963	393 491	-38 528	-9,79
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 622 015	27 593 237	28 778	0,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	374 986	560 885	-185 899	-33,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

	Du 01/11/18 Au 31/10/19	Du 01/11/17 Au 31/10/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	100 000		100 000	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 291	584	706	120,89
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	101 291	584	100 706	
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 479	27 742	-14 263	-51,41
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	13 479	27 742	-14 263	-51,41
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	87 812	-27 158	114 969	423,34
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	462 797	533 728	-70 930	-13,29
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		14 316	-14 316	-100,00
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		14 316	-14 316	-100,00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	439	150	289	192,67
Sur opérations en capital		12 908	-12 908	-100,00
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	439	13 058	-12 619	-96,64
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-439	1 258	-1 697	-134,89
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	144 938	189 406	-44 468	-23,48
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	28 098 291	28 169 022	-70 731	-0,25
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 780 871	27 823 442	-42 572	-0,15
Bénéfice ou Perte	317 420	345 580	-28 159	-8,15
 (3) Dont produits concernant les entités liées	 1 291	 584		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019 dont le total est de 6 184 329,77 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 317 420,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/02/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/10/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Valeur résiduelle :

La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci se trouve être significative et déterminée à l'origine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	2.5 à 5 ans
- Matériel de location	4 ans
- Matériel de bureau et inf.	4 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Stocks

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût de revient réel des véhicules en stock. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif, prix auquel s'ajoutent le cas échéant le montant des frais de révisions ou de réparations engagés sur les véhicules.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
Fonds commercial	55 643,89			55 643,89
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	55 643,89			55 643,89

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	247 947,39		10 238,78
CORPORELLES	Terrains		194 258,44		2 100,00
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui	34 615,34		
		Instal.géné., agencs & aménagts const.	387 825,90		16 184,86
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		194 371,33		36 771,47
		Instal. gén., agencs & aménagts divers	197 735,82		30 333,34
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & info., mobilier	69 485,85		11 188,75
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	1 078 292,68		96 578,42
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 326 240,07		106 817,20

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			258 186,17	
CORPORELLES	Terrains				196 358,44	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			34 615,34	
		Ins. gal. agen. amé. cons			404 010,76	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				231 142,80	
		Ins. gal. agen. amé. div.			228 069,16	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat.bureau, info., mob.			80 674,60	
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			1 174 871,10	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					1 433 057,27	

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	153 425,56	17 296,18		170 721,74
Terrains		186 401,86	1 173,83		187 575,69
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	28 375,40	2 307,70		30 683,10
	Inst. générales agen. aménag. cons.	368 358,89	3 281,81		371 640,70
Inst. techniques matériel et outil. industriels		168 725,83	21 322,53		190 048,36
	Inst. générales agencem. amén. div.	170 715,34	18 421,93		189 137,27
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	68 348,60	1 984,93		70 333,53
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	990 925,92	48 492,73		1 039 418,65
TOTAL GENERAL		1 144 351,48	65 788,91		1 210 140,39

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice			
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements											
TOTAL											
Immob. incorporelles											
TOTAL											
Constr. Immo. corpor.	Terrains										
	Sur sol propre										
	Sur sol autrui										
	Inst. agenc. et amén.										
	Inst. techniques mat. et outil.										
	Inst. gales, agenc. am divers										
	Mat. transport										
	Mat. bureau mobilier										
	Emballages récup. divers										
	TOTAL										
Frais d'acquisition de titres de participations											
TOTAL GÉNÉRAL											
Total général non ventilé											
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler											
Primes de remboursement des obligations											

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Détermination de la valeur actuelle

Le calcul de la dépréciation, qui affecte certains véhicules, est réalisée à partir des valeurs de cession connues à la date de l'arrêté des comptes ou appréhendées sur la base des valeurs de marché.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres immobilisations incorporelles Terrains Constructions Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons. Inst. techniques matériel et outillage industriels Autres immobs corporelles Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers Immob. financières Titres mis en équivalence Titres de participations Autres TOTAL				
Stocks	87 314,56	64 955,81	87 314,56	64 955,81
Créances	1 306,56		1 306,56	
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	88 621,12	64 955,81	88 621,12	64 955,81

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours	87 314,56	64 955,81	87 314,56	64 955,81
	Sur comptes clients	1 306,56		1 306,56	
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		88 621,12	64 955,81	88 621,12	64 955,81
TOTAL GENERAL (I + II + III)		88 621,12	64 955,81	88 621,12	64 955,81
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	64 955,81	88 621,12	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes**TABLEAU DES STOCKS**

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	4 854 958,52	4 798 859,55	4 854 958,52	4 798 859,55
Matières premières				
Autres approvisionnements	994,20	9 638,00	994,20	9 638,00
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	4 855 952,72	4 808 497,55	4 855 952,72	4 808 497,55

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		402 011,51	402 011,51	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		241,65	241,65	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	71 158,00	71 158,00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	42 136,16	42 136,16	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers				
	Groupe et associés (2)		63 602,82	63 602,82	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		205 045,48	205 045,48		
Charges constatées d'avance		20 463,84	20 463,84		
TOTAUX			804 659,46	804 659,46	
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

 Audit
 Commissaire
 aux comptes

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur cdes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	184 756,00	
Total des dettes	184 756,00	
Produits Autres produits financiers	1 291,00	
Autres Usufruit SCI LES IV NATIONS Prestations SB2A Loyer SCI LES IV NATIONS Dettes SB2A	138 000,00 160 500,00 101 653,00 16 200,00	

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 463,84
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	20 463,84

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 148,40
Autres créances	140 140,71
Disponibilités	
TOTAL	141 289,11

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	30 000,00	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	30 000,00	15,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		345 579,75
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		345 579,75
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	65 580,00
Dividendes		280 000,00
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		345 580,00

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes
TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	450 000,00			450 000,00
Primes liées au capital social	265 547,57			265 547,57
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	45 000,00			45 000,00
Réserves indisponibles	6 246,46			6 246,46
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 056 001,59	65 579,75		2 121 581,34
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	345 579,75	317 420,47	345 579,75	317 420,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	3 168 375,37	383 000,22	345 579,75	3 205 795,84

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	229 705,53	131 876,40	97 829,13	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 246 542,50	2 246 542,50		
Personnel & comptes rattachés		95 282,58	95 282,58		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		84 144,27	84 144,27		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	127 906,00	127 906,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	26 061,28	26 061,28		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		9 551,71	9 551,71		
Groupe & associés (2)		84 786,26	84 786,26		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		74 553,80	74 553,80		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 978 533,93	2 880 704,80	97 829,13	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	129 707,57			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	79 999,00			

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 779,26
Emprunts et dettes financières divers	4 787,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 649,58
Dettes fiscales et sociales	91 508,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	23 507,97
TOTAL DES CHARGES À PAYER	189 232,96

ANNEXE**Du 01/11/2018 au 31/10/2019**

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2019, le CICE s'élève à 4 218 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
*Commissaire
aux comptes***INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

Une indemnité de fin de carrière est due à chaque salarié faisant partie de l'effectif au moment où il fait valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité, ainsi que les charges patronales s'y rapportant, sont conventionnellement prises en charge par un organisme professionnel collecteur d'une cotisation versée par la société.

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant versé au cours de l'exercice au commissaire aux comptes est de 9 115 € HT.

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

LES EFFECTIFS

L'effectif au 31 octobre 2019 se décompose de la manière suivante :

- 1 cadres;
- 1 agent de maîtrise;
- 10 employés;
- 12 ouvriers;
- 1 apprentie.

ANNEXE

Du 01/11/2018 au 31/10/2019

Audit
Commissaire
aux comptes

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	374 985,72	376 683,72	106 918,00	268 067,72
RÉSULTAT FINANCIER	87 811,75	150 438,75	42 123,00	45 688,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-439,00			-439,00
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

LE TEMPLE AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée
Au capital de 450 000 euros
Siège social : 7 rue Henri Farman - ZA des Quatre Nations
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
350 275 095 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 317 420.47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	317 420.47 euros
A titre de dividendes aux titulaires des actions de préférence	80 000,00 euros
A titre de dividendes aux actions ordinaires	200 000,00 euros
Le solde en totalité au compte « autres réserves »	37 420.47 euros

Et ce, conformément aux dispositions de l'article 18-2 des statuts :

« 18-2 Actions de préférence de catégorie B »

Sans préjudice de ce qui précède, il est prévu des actions de préférence dont les caractéristiques et le régime juridique sont décrits ci-après.

Sont des actions de préférence de catégorie "B", les 6 000 actions appartenant à la société SB2A, converties aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2015 pour une durée déterminée à compter du 30 juin 2015, date de leur conversion au profit de la société SB2A jusqu'au remboursement de l'emprunt nécessaire au financement de l'acquisition desdites actions.

Ces actions de préférence de catégorie "B" bénéficient des prérogatives et droits suivants :

- un droit à un dividende prioritaire d'un montant total annuel forfaitaire, plafonné et cumulatif, pour l'ensemble des 6 000 actions de préférence de la même catégorie, correspondant à une part égale à QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €) distribuable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle décidant de l'affectation du résultat. »



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 000,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social courant septembre 2020.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	dividende	réfaction	dividende éligible
31/10/2018	280 000,00 €	40 %	200 000,00 €
31/10/2017	80 000,00 €	néant	néant
31/10/2016	280 000,00 €	40 %	200 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Cabinet Bourdel & Associés

Successeur de Michel SORIN

Expertise comptable

Conseils

CB 45,73



Greffe du Tribunal de Commerce

2 bis quai François Mitterrand

B.P. 86209

44262 NANTES CEDEX 2

Carquefou, le 28 juillet 2020

N/REF : JUR/20-289

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe, un dossier concernant la société LE TEMPLE AUTOMOBILES portant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2019, à savoir :

- Extrait du PV des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juillet 2020 : affectation de résultat et vote de la résolution,
- Rapport général du Commissaire aux comptes.

Vous trouverez également un chèque de 45,73 € correspondant au montant des frais de ce dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Grégory BOURDEL
Expert Comptable